

## **Pollution industrielle de l'air à Fos-sur-Mer : de la contestation associative et politique à la mise en place d'une politique scientifique. Genèse de l'Institut Écocitoyen pour la connaissance des pollutions.**

**Clara Osadtchy**

Doctorante en géographie sociale - Espaces et SOciétés Le Mans (CNRS UMR 6590) - [claraosad@yahoo.fr](mailto:claraosad@yahoo.fr)

Dans les territoires industrialisés, « l'acceptation sociale » du développement industriel soulève la question des vulnérabilités des populations et des représentations des acteurs qui participent aux dispositifs de régulation des pollutions et des risques industriels. Historiquement, les débuts de la prise en compte institutionnelle de l'état sanitaire des populations relèvent d'une volonté monarchique d'asseoir le pouvoir de l'État au XVIII<sup>ème</sup> siècle, entre la valorisation de l'industrie pensée comme le moteur de la grandeur nationale et le souci croissant de préserver la santé publique, qui s'exprime avec la montée de l'hygiénisme. Toutefois, dans la lignée de nombreux travaux récents, la question des réactions face aux pollutions de l'industrie invite à interroger la place des organisations collectives (associations, syndicats, groupements divers) dans la création et la mise en application des normes. A ce titre, les conflits environnementaux sont aussi fondamentaux pour l'analyse que la connaissance des dispositifs de négociation qui leur succèdent.

A partir d'une enquête ethnographique menée dans le Golfe de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) de 2010 à 2012 (plus de 40 entretiens semi-directifs), nous abordons la mise à l'agenda public des questions de pollution de l'air et leur prise en compte par les pouvoirs publics locaux, dans un contexte où la gestion de la qualité de l'air relève tout d'abord des compétences de l'État.

Dans un premier temps, il est question de la manière dont des associations engagées contre la pollution de l'air créent leurs propres formes de participation à l'échelle locale. Partant d'un conflit lié à l'implantation d'un incinérateur d'ordures ménagères au sein d'un des territoires les plus industrialisés de France, la zone industrialo-portuaire de l'Etang de Berre et du Golfe de Fos, plusieurs associations mettent en place différentes formes de dénonciation et de revendication, aidées par un discours des élus locaux très vindicatif.

Sur ce territoire, les préoccupations sur la qualité de l'air sont depuis longtemps présentes et visibles, avec la création du premier SPPPI (Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle) en 1971 et de la plus ancienne des associations de surveillance de la qualité de l'air, Airfobep. Mais c'est le projet d'implantation d'un incinérateur qui provoque la résurgence des problèmes de pollution de l'air dans les années 2000 avec la constitution de 2 associations d'habitants qui revendiquent des droits (liés à l'environnement et à la démocratie) et organisent la diffusion de représentations très documentées sur la pollution de l'air et son impact sanitaire.

La perspective historique et l'analyse des enjeux de conflits politiques et territoriaux tendent à mettre en évidence le lien étroit entre ces répertoires d'actions visant à « défendre un environnement

sain » et la critique citoyenne, héritant d'un aménagement du territoire qui a bouleversé le paysage en 1972, contre les processus décisionnels qui n'engagent, selon les opposants, que les autorités et les industriels, excluant les citoyens et les collectivités locales. Le processus de dénonciation provoque une montée en expertise des individus mobilisés et participe de la création d'une représentation partagée (entre les opposants) des causes et des conséquences de la pollution de l'air du territoire de l'Étang de Berre. La recherche de la preuve, en particulier, entre pollution de l'air et dégradation de la santé des habitants du territoire, s'appuie constamment sur des données officielles et publiques, dans une optique de crédibilisation des positions, même si elle coexiste avec une forme beaucoup plus démonstrative de médiatisation dramatisante de la situation locale. Cette dénonciation inclut également la critique des limites de la surveillance de la qualité de l'air, de sa gestion et de la gouvernance locale animée par les services de l'État.

La seconde partie de la communication aborde la prise en compte institutionnelle de ces préoccupations par les collectivités locales, fondatrices de « l'Institut Écociroyen pour la connaissance des pollutions », qui incarne une forme d'aboutissement de l'implication des élus dans ce conflit qui dure depuis 10 ans. Cet Institut créé en 2010 représente un cas unique de politique scientifique portée par une collectivité locale qui vise à la production concertée de connaissances. Il est pensé dans la continuité de l'étude AIGRETTE (ou « Approche Intégrée de la Gestion des Risques Environnementaux à l'échelle d'un TerriToirE »), menée par la collectivité locale Ouest Provence, qui représente un état « zéro » des pollutions et de l'environnement devant permettre la mise en place de mesures de gestion sur le moyen et long terme. L'objet de cet institut, porté par un conseil scientifique adossé à un conseil d'administration collégial, est notamment la conquête d'une métrologie plus complète de la pollution atmosphérique, complémentaire de celle réalisée par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, et la mise en place d'études expérimentales sur l'impact sanitaire de cette pollution de l'air.

La création de cet institut constitue donc la formalisation de la volonté d'entrée des pouvoirs publics locaux dans la régulation des pollutions industrielles de leur territoire et d'appropriation de son devenir. Elle est également constitutive de la stratégie d'affirmation des élus de l'ouest de l'Étang de Berre, dans un conflit politique avec l'agglomération de Marseille, désireuse d'extension territoriale et partageant les intérêts du Port autonome chargé de l'aménagement de la zone industrialoportuaire. Ainsi paradoxalement, ce qui peut ressembler à une instrumentalisation de la cause environnementale par les élus met au contraire les acteurs locaux en situation de miser sur une politique volontariste de connaissance et de prévention en santé-environnement.